

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2016-35
du 30 Septembre 2016

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De passer une convention avec l'école du Ronzey pour la mise à disposition du complexe associatif, à compter du 27 septembre 2016, pour la pratique du sport.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le : 26/09/2016
Transmis en Préfecture le : 3/10/16
Affichée le : 3/10/16

